COMMISSION D'APPEL

Tél 04 72 76 01 16 appel@lyon-rhone.fff.fr



INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION: Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles. Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS: Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions. Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs. Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).



<u>AFFAIRE DISCIPLINAIRE - NOTIFICATION</u>

Réunion du 06 Novembre 2017

DOSSIER N° AD 1

APPEL DE O. ST GENIS LAVAL ET DU COMITÉ DIRECTEUR D'UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE DATE DE PUBLICATION : 28/09/2017 - DATE DU MATCH : 17/09/2017 - CATEGORIE : SÉNIORS - D2 - POULE D **CLUBS: O. ST GENIS LAVAL 2 / C.S. NEUVILLOIS 2**

Voir notification dans Footclubs



AFFAIRE REGLEMENTAIRE - CONVOCATION

Appel du 31 Octobre 2017

DOSSIER N° AR 2

APPEL DE O. ST GENIS LAVAL CONTRE COMMISSION de l'ARBITRAGE (PV N°359 du 26 Octobre 2017)

DATE DU MATCH: 16/09/2017 - CATEGORIE: U17 - D3 - POULE B

CLUBS: F.C. STE FOY-LES-LYON 1 / O. ST GENIS LAVAL 2

MOTIF: Contestation de la décision de 1ère instance - Match à rejouer

La Commission d'Appel Réglementaire convoque : Le 20/11/2017 à 19H00 au siège du District de Lyon et du Rhône

M. l'Arbitre Officiel de la rencontre : Rayan FERHA

M. l'Arbitre Assistant : Régis GAUDIN (F.c. Ste Foy-les-lyon) M. l'Arbitre Assistant : Francis BURNAZ (O. St Genis Laval)

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB F.C. STE FOY-LES-LYON

M. le Président : Jean Marie PONS ou son représentant

M. le Dirigeant: Najah HARCHAY

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB O. ST GENIS LAVAL

M. le Président : Michel FILLOT ou son représentant

M. le Dirigeant : Fabien ETTORI

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission de l'Arbitrage

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

> Le Vice-Président C. NOVENT

Le Secrétaire D. HAMON